

MAIRIE DE RIGNAC
46500

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 février 2024

Date de convocation du conseil municipal : 18 février 2024

Membres présents :Mme CASTANET Marie-Christine, Mme CHALAUX Pascale, M. LACAYROUZE Francis, M. MAGAL Jonhny, Mme MAZET Angéline, M. PRAZ Nicolas, M. SANZ Alain, Mme VILLEMONTÉ DE LA CLERGERIE Odile

Absents : Mme MONTEIL Linda.

Secrétaire de séance : Mme MAZET Angéline

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un (e) secrétaire de séance
Approbation du compte-rendu du 18 janvier 2024

Délibérations :

Avis sur le projet photovoltaïque de Gramat

CAUVALDOR

Questions diverses

Début de séance : 20 h 30

Procès-verbal du 18 janvier 2024

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Avis du conseil municipal sur projet champ photovoltaïque de Gramat

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la société CORSICA SOLE envisage de développer un parc photovoltaïque au sol au lieu-dit « Pouzalgues » sur la commune de GRAMAT. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer et d'émettre un avis sur ce projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Gramat, sur la base des documents présentés et dont le Conseil Municipal a pris connaissance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **6** voix CONTRE et **2** voix ABSENTION:

- **DECLARE ETRE DEFAVORABLE** à l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune de GRAMAT par la société CORSICA SOLE

CAUVALDOR :

Orientation d'aménagement et de protection (OAP)

Sujétion d'aménagement par le bureau d'architecte / Contexte pavillonnaire, production de logements : 7 (refusé par la commune)

Modification apportée suite à demande d'optimisation des surfaces et corrélations des lots – 12 lots – Zone proximité RD 20 lots de 400 m2

Proposition d'aménagement par la commune : 11 lots au global avec ilot central commun.

PLUIH

Le règlement du PLUI de chacune des zones géographiques est en cours de consultation dans les mairies. 6 règlements écrits de PLUI : Bouriane, Causse de Gramat, Causse de Martel, Limargue, Ségala, Vallée de la Dordogne.

Le règlement est organisé selon une répartition du territoire de CAUVALDOR par plan de secteur correspondant aux unités paysagères. Chaque plan de secteur est constitué d'un règlement écrit spécifique et indépendant, divisé en livret par zone (U, AU, A, N). Au sein de chacun des livrets, par souci de clarté et précision de lecture, la distinction entre les sous-zones (par exemple Ua, Ub, Uc, Ux, Uxlt) se fait dans la mesure du possible sous forme de tableaux.

QUESTIONS DIVERSES :

La préfecture du LOT a délivré en date du 14 février 2024 l'arrêté accordant le permis de construire à l'entreprise EKF représenté par monsieur ESCHEN Gunter pour la construction du parc photovoltaïque au sol (structure fixe) d'une puissance de 17.5 MWc d'une superficie de 21.5 HA sur le lieu-dit Causse de Dongay à RIGNAC.

MOTION SNCF :

REMERCIEMENTS SERGE RIGAL :

Je souhaite vous remercier pour cette délibération de votre conseil municipal qui reprend les termes de la motion adoptée par l'assemblée départementale. Je tenais à vous indiquer que je n'ai pas manqué de saluer cette prise de position importante pour notre territoire à l'occasion de la session budgétaire du Conseil départemental des 5 et 6 février derniers. Nous devons rester unis pour faire avancer ce dossier majeur pour le Lot : nous méritons une desserte ferroviaire de qualité !

RPI :

Au 08 janvier 2024 : 14 élèves de notre commune sont scolarisés aux écoles du RPI et 04 élèves de notre commune sont scolarisés à l'école Notre-Dame.

Réponse apportée au RPI pour le remplacement des photocopieurs noir et blancs par des photocopieurs couleurs : proposition de remplacer 1 photocopieur par an sur 3 années (1 par école) , coût lissé sur 3 années et toutes les écoles seront équipées. Pour les déplacements des transports « sorties scolaires » : proposition de retenir le mieux disant soit l'entreprise Arcoutel pour un montant de 3 559,50 €

Prochain comité syndical:

Le prochain comité syndical (vote du BP 2024) aura lieu le lundi 4 mars 2024 à 20h30 dans la salle du conseil de la Mairie d'Alvignac

DEMANDE D'INSTALLATION TEMPORAIRE D'UN PIZZAIOLO AMBULANT :

Ludivine et Simon, jeunes Tarn-et-Garonnais, nouveaux résidents à Reilhac depuis le début d'année souhaite proposer leurs pizzas aux habitants de notre commune ou aux touristes de passage, une fois par semaine, le midi et le soir. Fidélisation de leurs clients à partir du mois **d'avril, tous les samedis midi et soir**. Les membres du conseil donnent un avis favorable à son installation.

MESSAGE ORANGE : Objet : Projet d'Arrêt du Cuivre

*La liste des communes du lot n° 3 d'arrêt du cuivre a été arrêtée officiellement le 10 janvier 2024. Confirmation que suite à la phase de partage et à votre demande, **votre commune n'est pas retenue pour ce lot**. Ce projet fera l'objet de nouveaux lots qui sont à définir. En toute hypothèse, l'arrêt du cuivre est prévu pour se terminer au plus tard en **2030 pour l'ensemble du territoire national**.*

DEMANDE DE SUBVENTION :

L'association départementale des secrétaires de mairie du Lot sollicite notre commune pour l'obtention d'une subvention.

A l'unanimité les membres du conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande.

PARC REGIONAL :

Dans le cadre du renouvellement de la Charte du Parc des **réunions publiques** auront lieu le **lundi 18 mars à 18h** dans les communes de :

Alvignac (Espace Samayou), Arcambal (Espace culturel et de loisirs), Bédouer (salle des fêtes), Caylus (salle du Lac aux Granges du Lac), Labastide-Murat (Maison du Parc), Vaylats (salle des fêtes).

SYNDICAT DES EAUX :

Rencontre entre le Président du syndicat des eaux et monsieur le Maire pour rétablir des conditions normales d'approvisionnement en eau potable des maisons les plus proches du réservoir du lieu-dit « les vignes du causses ».

CALENDRIER 2024 CINE BELLE ETOILE :

Début mars : Envoi du catalogue de films (environ 80 films) et du dossier de candidature

Lundi 4 mars : à 18h au Cinéma de Biars-sur-Cère : projection des bandes annonces, choix parmi une sélection de films traitant du sport,

Vendredi 29 mars : Date limite d'envoi des candidatures,

Mercredi 24 avril : Validation des candidatures,

Mai : Réunion de préparation, **Juillet - Août** : Projections.

NOUVELLE ASSOCIATION :

« Les Rencontres de Rignac », est une association qui existe depuis 2022. Déclarée en Préfecture cette association souhaite pérenniser le festival « des rencontres de Rignac » Le bureau est constitué de la façon suivante : Simon Messainguiral, Président ; Christine Canicave, Trésorière; Florence Canicave, Secrétaire. Le programme 2024 est en cours d'élaboration et les contacts avec les artistes sont bien avancés ; les dates projetées se situeraient entre le 15 et le 20 août 2024.

Le site internet est visible : <https://www.les-rencontres-de-rignac.fr/>. L'association est en train de préparer une plaquette de présentation, destinée à attirer les différents acteurs du territoire. Une campagne de levée de fonds sera prochainement lancée, afin d'assurer la venue des artistes. Les concerts sont organisés dans l'église Saint-Germain de Rignac. Enjeux de ce festival: exploiter, faire connaître le patrimoine du Lot. Collaboration avec le Petit Rignac Café, par le biais d'un « brunch musical », Artistes et spectateurs partageraient le même espace de convivialité.

DISPOSITIF D'APPUI A LA COORDINATION DU LOT (DAC) :

Le DAC 46 est un dispositif départemental pour répondre à toute sollicitation complexe en lien avec un parcours de santé. Pour tous renseignements : 05 65 367 387 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 ou contact@dac46.fr

NUMERO D'URGENCE: 114

Pour toutes les urgences 24h/24 et 7j/7 : le service public réservé aux personnes sourdes, aveugles, sourdmalentendantes et aphasiques.

RECYLERIE :

L'assemblée générale se tiendra le 06 mars 2024 à la salle des fêtes de Gramat.

Il est possible de rejoindre l'équipe de bénévoles par le biais d'un bulletin d'adhésion disponible en mairie. L'association ayant la reconnaissance d'intérêt général, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt sur la base de 66 % du montant versé au titre des revenus 2024.

SENSIBILISATION A LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE :

Le frelon asiatique représente une menace sérieuse pour la biodiversité locale. En effet, cette espèce invasive originaire d'Asie a un impact significatif sur la population d'abeilles et d'autres insectes pollinisateurs, mettant ainsi en péril la pollinisation des plantes, indispensable à notre agriculture et à la préservation de la diversité végétale. Outre son impact sur la biodiversité, le frelon

asiatique peut également constituer une menace pour la sécurité publique. Sa piqûre peut être dangereuse, en particulier pour les personnes allergiques. Le maire propose une réflexion pour que la commune prenne en charge ou aide à la destruction de ces nids. A suivre..

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

Prochaine réunion du Conseil Municipal : **21 mars 2024 à 20 heures 30**

Pour extrait conforme,
Fait à Rignac, le 22 février 2024

Le Maire,
Francis LACAYROUZE

Le secrétaire de séance
MAZET Angéline



This block contains five distinct handwritten signatures in black ink, arranged in a loose cluster. The signatures vary in style, with some being more stylized and others more legible. One signature in the middle-right area appears to contain the name 'Mazet'.